Bureau directeur du 06 février 2023 – 19h00

Présents : Sandrine Romagné, Didier Geneste, Grégoric Bouly, Amandine Avenel, Delphine Bunel, Céline Dumay, Yannick Despert

Excusé : Didier Aubert

Invités : Gilles Le Herissé, Julien Leroy, Guillaume Comméat

Rapporteur : Frédérique Henry

Ordre du jour :

(1) ~~Projet de création d'un Centre d'entrainement Universitaire en partenariat avec le SUAPS ROUEN~~ Bi-qualifications fédérales en partenariat avec l'Université de Rouen (Guillaume Comméat)

(2) Secrétariat général :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau directeur en date du 23/9/2022

(3) Recensement et priorisation des évènements sportifs nationaux et internationaux 2023

(4) Finales nationales de Beach Rugby 2023

(5) Cahier des charges des finales régionales

(6) Questions diverses

PV VALIDÉ EN CD DU 06/03/23

Projet bi-qualifications fédérales en partenariat avec l'Université de Rouen (Guillaume Comméat), (voir présentation jointe)

En préambule, Guillaume informe que ce projet a été initié en 2019 avec l'UFR STAPS mais repoussé pour cause de pandémie.

Il s'agit d'un dispositif national qui nécessite un conventionnement entre la région (LRNR) et l'université (UFR STAPS ROUEN).

En synthèse, les bi qualifications permettent à un étudiant Licence 1, 2 ou licence 3 en alternance dans un club de rugby auprès d'un collectif et dans une unité de formation spécifique au diplôme fédéral envisagé, dans le cadre de son programme universitaire, de valider une qualification fédérale (sous réserve de réussir les épreuves certificatives.

- ⇨ L'université en collaboration avec la Ligue met en place le ruban pédagogique.
- ⇨ Les évaluations certificatives sont placées sous la responsabilité du Conseiller Technique de la Ligue régionale en collaboration avec les enseignants de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de Rouen.

L'objectif est double, (1) mieux accompagner les étudiants déjà en structure et moins chronophage pour eux puisque la formation fédérale sera intégrée dans leur parcours universitaire et (2) permettre aux clubs d'accueillir et bénéficier de ces nouveaux profils.

Concernant le coût, limité pour la Ligue dans la mesure où les épreuves certificatives sont organisées pour les formations dispensées dans le cadre des formations fédérales ; à hauteur de 50€ pour le club.

Le Bureau valide le projet pour la rentrée de septembre 2023 à l'unanimité des présents et demande à Guillaume de travailler avec la collaboration d'Eduardo Padro Palermo (CTC#5) et Nicolas Chabas (UFR STAPS) sur la convention bipartite entre la LRNR et UFR STAPS que le Bureau sera amené à signer.

Pour alimenter et faire profiter tous les clubs de la métropole voire au-delà, le Bureau décide de restreindre l'accueil d'étudiants STAPS à 4 par club. La Ligue pourrait participer aux frais de déplacement des étudiants dont la structure d'accueil serait éloignée de leur localisation.

Guillaume exprime la difficulté de mettre en place ce dispositif avec l'université de CAEN en raison de l'inappétence pour ce projet de la personne en poste.

Gilles Le Hérissé informe que la situation devrait évoluer rapidement avec une finalité probable pour la rentrée de septembre 2024.

Secrétariat général : approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau directeur en date du 23/9/2022

Le PV n'appelant aucun commentaire, il est validé à l'unanimité des présents

Recensement et priorisation des évènements sportifs nationaux et internationaux 2023

Evènements nationaux :

- Finales nationales beach rugby 2023 12-13/8/2023 si la Ligue se positionne au National
- Racing 92 vs Toulon – Stade Océane le Havre – Samedi 13 ou Dimanche 14/05

Grégoric, s'agissant de ce dernier point, interroge le Bureau directeur sur les options qui permettraient de remplir ce stade. Le Bureau directeur s'oriente vers une invitation du public scolaire et EDR. Sandrine contacte Racing 92 pour récupérer un maximum d'invitations gratuites ou de billets à prix négocié.

L'objectif, que cet évènement - s'il est suivi massivement par ce/ces publics - devienne un élément essentiel dans notre communication, un facteur promotionnel à d'autres évènements.

La difficulté, la date précise qui n'est pas arrêtée et qu'elle le sera 1 mois avant la rencontre.

Yannick est chargé de monter et soumettre une animation rugby autour de cet évènement. Le lever de rideau n'étant pas envisageable, pourquoi ne pas créer une action impactante sur une place du Havre ? Grégoric se propose de trouver un binôme élu-e pour aider Yannick dans sa mission.

Finales nationales de Beach Rugby 2023 (12 et 13 Août)

Sandrine informe que la Commission Nationale l'a sollicité pour l'organisation des finales nationales faute de candidat déclaré à ce jour.

Sur proposition de Sandrine et validation des membres du Bureau, la ville de Deauville sera sollicitée.

A vérifier, que le parc « hospitalités » de Deauville réponde aux besoins du cahier des charges.

Pour rappel :

La Ville et l'office de tourisme apportent :

- La mise à disposition du site retenu du **jeudi 10 août au dimanche 13 août 2023**
- Les autorisations d'installation d'infrastructure(s) sur le site retenu et sur certaines zones à proximité
- L'autorisation de mettre en place une animation musicale sur site à partir du samedi 12 août, au dimanche 13 août
- La mise à disposition d'un engin type chargeur 4x4 pour mise en place des structures
- L'arrivée électrique à proximité immédiate des terrains (plage)
- L'arrivée électrique pour le village d'animation et certaines structures
- La mise à disposition de barrières de sécurité, tables et chaises
- L'accès à un espace sanitaire
- La mise à disposition de points de collectes et déchets sur site avec rotation d'enlèvement
- L'accès à une zone d'eau potable
- Le nettoyage et aplanissement de la plage avant la mise en place des structures
- La mise à disposition de véhicules/matériels pour déchargement et mise en place des structures
- L'alimentation en eau + tuyau pour arrosage des terrains (si sable brûlant)

- La mise à disposition d'espace d'affichage et de communication auprès des vacanciers et locaux, ainsi que tous les moyens pour annoncer l'événement
- La mise à disposition d'une tribune devant les terrains
- L'identification d'un espace de stockage/livraison du matériel FFR
- Une proposition d'offre d'hébergements à moins de 20min en voiture du site retenu (pris en charge par la FFR)
- Des propositions d'offres de restauration pour les membres de l'organisation et les équipes participantes
- La mise en place d'une campagne de communication en ville (affiches, flyers) et dématérialisée (site internet, réseaux sociaux) – supports fournis par la FFR.

La ligue régionale de rugby, le comité départemental et club local apportent :

- Une/des solution(s) d'hébergement des équipes sur les installations du club (tentes) ou autre espace de camping autorisé (le gardiennage et nettoyage sont pris en charge par la FFR)
- Du matériel pédagogique (boudins, piquets, plots, cerceaux, haies, échelle de rythme, gonfleur à ballons…)
- La désignation des arbitres (prise en charge FFR)
- La mise à disposition de ressources humaines pour l'encadrement des activités grand public (techniciens, éducateurs)
- La mise à disposition de ressources humaines pour l'accueil des équipes, informations et inscription aux animations (bénévoles).

Se renseigner pour un éventuel plan de repli entre Avranches et Granville

Le Bureau décide de se positionner auprès de la FFR au plus tard fin de semaine

Cahier des charges des finales régionales

Il est adopté par le Bureau directeur les modifications suivantes :

- Article I-A – somme portée à 1500€ et nombre de participants augmenté à 500
- Article II-A – Hébergement des élu-e-s et salarié-e-s, proposé si les finales sont localisées à (au plus) 1h30 de route
- II-E – Modifier le dernier paragraphe pour le ramener à un sens plus « générique »
- III-B – Ne pas imposer précisément ni le nombre ni le positionnement des barnums

Sandrine suggère d'intégrer au point III-2, l' « obligation » pour le club de travailler avec le sponsor boissons de la Ligue, la totalité des recettes perçue restant bien entendu au bénéfice du club organisateur.

D'un point de vue « événementiel », il est demandé à Yannick de pigmenter cette manifestation aux couleurs de la RWC 2023.

Grégoric soumet l'idée d'un espace festif (gala/repas) pour faire durer la fête. Le frein néanmoins soulevé par Céline pourrait être la contrainte liée à l'amplitude horaire et la surcharge financière inévitable pour les clubs.

La réflexion se poursuit au sujet des trophées champions normands R1, R2, R3.

Le principe, ne pas décerner aux champions le modèle de la saison dernière mais s'orienter vers un bouclier plus conséquent à remettre en jeu chaque année. La demande de devis et BAT en cours sera à modifiés (FH) au regard de la décision du Bureau directeur de hiérarchiser les trophées en fonction du niveau de jeu des compétitions : Grand pour la R1, intermédiaires pour la R2 et R3. Une coupe pour les réserves.

- Décision approuvée à l'unanimité et portée à l'ordre du jour du prochain Comité directeur (6 mars)

Céline propose de récompenser les vice-champions comme cela a pu être le cas il y a une dizaine d'années. Elle s'appuie surtout sur les mécontentements et déceptions qu'elle a pu entendre des clubs concernés lors des finales régionales de la saison passée.

- Le Bureau à l'unanimité des présents décide de valider l'achat de médailles
 Yannick transmet à Frédérique les coordonnées d'un fournisseur basé à Evreux, très compétitif

Enfin et pour clore ce point, Sandrine informe de la demande de Max d'achat de trophées pour les équipes championnes des compétitions U19 et U16 à XV et X

- Décision approuvée à l'unanimité des présents selon le principe de hiérarchisation validée précédemment

Questions diverses

Plan « 5000 terrains de sports » d'ici 2024

Sandrine renseigne les membres du Bureau du dispositif « 5000 terrains » qui permet aux collectivités de bénéficier d'une aide à la création d'un mini terrain de Rugby à 5.

La procédure de communication initiale était de transmettre aux clubs une synthèse de cet appel à projet couplé d'une information web animé par Olivier Morin responsable régional du projet à la DRAJES.

Après discussion et sur suggestion de Grégoric en raison de l'implication de Christophe Désanaux engagé dans la commission « héritage » de la LRNR, le Bureau décide de missionner Christophe pour se former auprès d'Olivier Morin sur les mécanismes de ce plan sport

En parallèle et afin de restituer une information complète aux clubs s'agissant des aides à la création de « terrains », Sandrine se renseigne pour connaître les dispositions précises du projet « héritage » de la Coupe du Monde 2023.

Procédure prud'homale

Sandrine informe avoir eu contact avec l'avocate de la Ligue en charge du dossier prud'homale. Cette dernière après questionnement confirme que notre défense est fragile.

Il s'agirait de décider de la suspension de la procédure et des conditions de réintégration éventuelles au regard de la demande de Grégoric d'abandonner le licenciement et réintégrer Mickael dans sa fonction.

Aujourd'hui, les besoins sont nombreux et le constat unanime impose l'embauche d'un CRL,

Sandrine questionne

- Mickaël est-il intéressé pour réintégrer la Ligue ?
 - Oui, selon Grégoric mais il faudra faire vite puisqu'un poste vient d'être ouvert à Rouen. Néanmoins, le poste du RNR est moins bien payé qu'à la Ligue et les déplacements imposés par la localisation du poste risquent d'être un frein.
- Si on demande à Mickaël d'abandonner les poursuites, qu'en sera-t-il de ses frais d'avocat ?
 - Très certainement à la charge de la Ligue selon Grégoric mais non chiffrés
- Mickaël voulait suivre une formation DES, très chronophage qui le conduirait à être hors de structure Ligue ?
 - Grégoric rappelle que cela faisait partie de ses conditions d'embauche en 2018 mais qu'aucun compte rendu écrit n'avait formalisé cette promesse.
- Aujourd'hui, Mickaël est engagé au côté du Stade Caennais, ce qui est embarrassant eu égard aux obligations contractualisées pour les CTC
 - Grégoric informe que ce point « concession » fera sans doute partie de la négociation

Grégoric rappelle que la question centrale est celle de répondre à l'absence d'un CRL au plus vite. Le DTL et CTC surchauffent et Mickaël connaît les missions.

PV VALIDÉ EN CD DU 06/03/23

Sandrine informe qu'elle a reçu deux CV. Si l'un pose question au regard de son CV et la succession d'employeurs indiquée. Le second transmis par Guillaume appelle l'attention.

Grégoric sollicité, répond que le candidat qu'il connaît très bien puisque formé à Rouen n'a pas les compétences qui satisfassent aux missions d'un CRL.

Céline prend la parole pour exprimer le professionnalisme et la disponibilité de Mickaël sur le projet rugby santé.

Delphine remonte que de son côté et dans le cadre du CSM15, elle n'a été que satisfaite du travail fourni par Mickaël. Par ailleurs consolider par l'avis de Cyrille Lloza sur les compétences et professionnalisme de Mickaël.

Amandine interrogée rapporte qu'elle a suivi de loin cette « affaire » mais selon sa compréhension du dossier, Mickaël ne rendait pas compte de son action pour la Ligue.

Yannick appelle à la vigilance avec les clubs qui pourraient ne pas comprendre les raisons de l'intégration de Mickaël.

De même, Sandrine s'interroge sur la réaction des CTC, que l'on n'a pas par ailleurs sollicité,

- Grégoric certifie pour leur avoir demandé, que cela ne posera aucun problème.

Après un débat autour de son cadre d'emploi, groupe 4 ? Groupe 6 et du format légal à respecter pour demander à Mickaël la suspension de son action. Le Bureau décide de missionner l'avocat de la Ligue pour amorcer une négociation pour une éventuelle réintégration.

- Le Bureau décide à l'unanimité moins deux abstentions de missionner l'avocat de la Ligue pour amorcer une négociation pour une éventuelle réintégration

Il s'agira dans un second temps et rapidement de négocier les conditions de réintégration avec Mickaël sans négliger la mise au clair de ses missions et de son cadre d'emploi.

Augmentation des cartons bleus

Céline constate qu'il y a une intensification de carton bleu en reprise de jeu après carton bleu et souhaiterait effectuer une analyse affinée des circonstances pour comprendre et anticiper les actions qu'elle pourrait mener pour limiter cette recrudescence.

Même si la sensibilisation des arbitres aux dispositifs liés à la prévention des risques doit avoir un impact très important sur la hausse de cartons bleus, Grégoric suggère à Céline de se rapprocher de la commission médicale FFR pour l'extraction possible de ces données.

Rencontre avec Granville

Sandrine rappelle que Granville fait appel d'une décision de la commission Mixte séance du 5 janvier 2023 en mettant en cause pour sa défense un salarié de la Ligue.

Sandrine informe qu'en sa qualité d'employeur, la Ligue a le devoir de protéger ses salarié-e-s, elle avise le Bureau qu'elle va demander à s'entretenir avec le président du club pour mettre

un terme au climat de tension qui règne sur les plateaux EDR. Didier (Aubert) sera présent. Grégoric se propose de les accompagner.

Foire de Rouen

Grégoric signale que le Village des Sports organisé à l'occasion de la Foire de Rouen se tient les 24 et 26 mars prochains. Peut-être envisager la présence de la Ligue avec les structures gonflables du Cd 61 qui les prêtent facilement ?

Grégoric recontacte Yannick pour le mettre en relation Philippe Marty

Commissions

Grégoric contacte Frédérique pour évoquer et travailler sur les champs d'action et missions des élu-e-s / bénévoles à la tête d'une commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

PV VALIDÉ EN CD DU 06/03/23